

# Troyes Champagne

## Métropole

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 JANVIER 2017

Date de convocation et d'affichage : 13 janvier 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 30.

### Étaient présents :

**Mmes** AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BERTAIL Sibylle, BETTINGER Sylvianne, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, Odile FINET, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, LE CORRE Marie-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MARIE Sylvie, MICHEL Sophie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUERIN Françoise, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SEBBARI Samira, SIMON Véronique, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

**MM.** ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GABRIEL Martin, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GANTELET Bruno, GATOULLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GONVALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, MOUILLEFARINE Jean-Claude, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, THIBAUT Christian, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VETTER Claude, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

**Sont excusés et ont donné pouvoir :** Jean-Marie BAILLY à Marc BRET, Yves REHN à Jacques RIGAUD, Dimitri SYDOR à Olivier GIRARDIN

**Absent :** Olivier GIRARDIN

**Excusés :** Marie GRAFTEAUX PAILLARD, Marie-France JOLLIOT, Jérémy ZWALD

**Représentés :** Pascal DESROUSSEAUX par Nicole BARD, David GARNERIN par Isabelle COLLIN, Jean-Marie KISSERLI par Jean-Michel NIGOND, Michelle MALARMEY par Jacky MARMILLON, Sandrine URBAIN par Jean-Claude ISSELIN, Robert VAN DE WALLE par Philippe DESBUQUOIS,

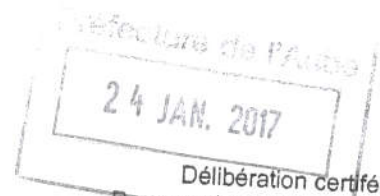
Le Conseil Communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL-LOCHART

<b>DELIBERATION N°16</b>	<b>Actionnariat à la SPL X-DEMAT</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Colette ROTA</b>

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
129	130	130			

Monsieur BALLAND ne prend pas part au vote.

**A l'unanimité, le rapport est adopté.**



Délibération certifiée exécutoire  
Reçue par le représentant de l'Etat le / Affiché  
24 janvier 2017 / 19 janvier 2017  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Alain BENEDETTI

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JANVIER 2017

**ACTIONNARIAT A LA SPL X-DEMAT****Exposé :**

Vu l'arrêté de fusion en date du 28 décembre 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L.210-6 et L.225-1 et suivants ;

Vu l'article 17 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ;

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la Société publique local SPL-Xdemat ;

Considérant que l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux collectivités territoriales ou à leurs groupements de créer des sociétés publiques locales « *compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme, des opérations de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général* » ;

Considérant que les départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne ont créé la Société Publique Locale SPL-Xdemat pour la fourniture de prestations liées à la dématérialisation, notamment par la gestion, la maintenance, le développement et la mise à disposition d'outils, en se réservant la possibilité d'étendre cette société et donc ces services à d'autres collectivités intéressées, en particulier à toutes les collectivités territoriales et leurs groupements situés sur le territoire de l'un des départements actionnaires ;

Considérant que depuis la création de la société, le département de la Haute-Marne, le département de l'Aisne, le département de la Meuse, le département des Vosges et de très nombreuses collectivités ou groupements de collectivités aubois, marnaises, ardennaises, haut-marnaises, axonaises et meusiennes ont rejoint ces 3 départements fondateurs de la société, en devenant également actionnaires ;

Considérant que parmi ces collectivités actionnaires, figurent notamment la communauté d'agglomération du Grand Troyes et les communautés de communes de Seine Melda Coteaux et de Bouilly Mogne Aumont.

Considérant que par l'arrêté de fusion, Troyes Champagne Métropole s'est vue transférer l'actif et les contrats de ces collectivités, dont les actions de la société et les conventions de prestations intégrées passées avec cette dernière et qu'ainsi, Troyes Champagne Métropole est devenue actionnaire de la société ;

Considérant que Troyes Champagne Métropole souhaite continuer à utiliser les outils de dématérialisation proposés par la société SPL-Xdemat et donc rester actionnaire ;

Considérant que les conventions de prestations intégrées transférées à Troyes Champagne Métropole sont redondantes et doivent être adaptées au nouvel EPCI ;

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, je vous propose de :

- **RESTER** actionnaire de la Société Publique Locale SPL-Xdemat, pour continuer à bénéficier des prestations liées à la dématérialisation ;
- **ANNULER** les conventions de prestations intégrées qui lui ont été transférées par l'acte de fusion et de les remplacer par une convention de prestations intégrées adaptée à Troyes Champagne Métropole ;
- **DESIGNER** M..... en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'assemblée générale. Ce représentant sera également le représentant de la collectivité à l'assemblée spéciale ;
- **APPROUVER** que Troyes Champagne Métropole soit représenté au sein du conseil d'administration de la société, par .....en sa qualité de....., désigné à cet effet, par les collectivités du département membres de l'assemblée spéciale, après les dernières élections municipales. Ce représentant exercera un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités actionnaires qu'il représente ;
- **APPROUVER** pleinement et entièrement les modalités de fonctionnement de la société fixées dans les statuts de la SPL et le pacte d'actionnaires actuellement en vigueur entre les membres de la société, ainsi que la nouvelle convention de prestations intégrées tels qu'ils sont joints en annexe à la présente délibération. Par cette approbation, il accepte de verser chaque année à la société, une participation financière pour contribuer aux frais liés aux prestations de dématérialisation fournies par SPL-Xdemat ;
- **AUTORISE** monsieur le président ou son représentant à signer les statuts et le pacte d'actionnaires de la société tels qu'adoptés par les 3 départements fondateurs ainsi que la nouvelle convention de prestations intégrées ;
- **AUTORISE** d'une manière générale, à effectuer toutes démarches et à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers permettant à la collectivité de poursuivre sa collaboration avec la société publique locale SPL-Xdemat ;

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**SPL XDEMAT**

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Qualité</b>
1	GAILLARD	Paul	Représentant à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale